

COGEDIS

COGEDIS a développé un service spécifique aux jeunes agriculteurs, avec trois objectifs :

- garantir aux futurs JA, aidés ou non, le déroulement optimal de leur projet d'entreprise
- permettre aux candidats à l'installation de bénéficier des préconisations d'un spécialiste du conseil tout au long du projet
- contrôler, après l'installation, l'atteinte des objectifs et actualiser la stratégie initiale.

Dans le cadre de la Charte à l'installation et pour mener à bien ces objectifs, Cogédís met en place les actions et mesures suivantes en faveur des jeunes installés :

- ★ La remise du chéquier « Crédit Conseil » : 16 chèques d'une valeur totale de 2640€ à valoir sur les prestations de COGEDIS
- ★ La remise du « Passeport entreprise » qui synthétise le parcours et les objectifs du jeune installé, ainsi que l'ensemble des conseils du consultant
- ★ La remise du Guide de l'installation qui regroupe les informations et démarches d'installation
- ★ La réalisation d'étude de groupes JA, afin de mettre en évidence les résultats économiques des JA
- ★ L'organisation de rencontres JA : une journée de réflexion avec les JA du département animée par un consultant de COGEDIS
- ★ La mise en ligne de toutes les informations dans « l'Espace JA » du site Internet de COGEDIS (www.cogedis.com)